

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2022

Compte-rendu succinct

Le Conseil Municipal convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni publiquement le 27 juin 2022 à 17 heures 00, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Maire.

Présents :

Jean-François DEBAT, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Benjamin ZIZIEMSKY, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Martine DESBENOIT, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Françoise PRUDENT, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Nathalie MARIADASSOU, Jean-Luc ROUX jusqu'à la n°8e, Ouadie MEHDI, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Marie-Jo BARDET, Christophe COQUELET, Jérôme BUISSON à partir de la n°7a, Michaël RUIZ, Vital MATRAS, Romain PEULET

Excusés ayant donné procuration :

Isabelle MAISTRE à Charline LIOTIER, Fabrice CANET à Thierry DOSCH, Claudie SAINT ANDRE à Sébastien GUERAUD, Gérard LORA TONET à Martine DESBENOIT, Patricia MEDEVILLE à Catherine NOURRY, Sara TAROUAT-BOUTRY à Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Raphaël DURET à Alexa CORTINOVIS, Jessie MALLET à Claude MARQUIS, Jean-Luc ROUX à Benoît FEUVRIER à partir de la n°9a, Aurane REIHANIAN à Marie-Jo BARDET

Absents :

Agnès BLOISE
Jérôme BUISSON jusqu'à la n°6c

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce que seront examinées en fin de séance trois questions écrites déposées par deux groupes de l'assemblée, tout en rappelant qu'en principe le règlement intérieur n'autorise le dépôt que d'une seule question par groupe.

Puis, il rend hommage à Monsieur Christian BURTIN, conseiller municipal depuis mai 2020 et décédé brutalement le 15 mai dernier. Il renouvelle ses sincères condoléances, au nom de l'assemblée, à sa famille, et invite les membres du conseil municipal à respecter une minute de silence.

Puis il soumet à l'assemblée le compte rendu de la séance publique du 11 Avril 2022 qui est adopté.

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Baptiste DAUJAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

N° 2022.06.01 - Installation d'un conseiller municipal (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

PROCEDE à l'installation de Monsieur Romain PEULET en qualité de conseiller municipal au sein du conseil municipal de Bourg-en-Bresse.

N° 2022.06.02 - Commissions permanentes du Conseil Municipal, délégations et représentations diverses - Modifications (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DESIGNE membre (s) des commissions et organismes ci-après :

• **Commissions municipales permanentes**

Commission Administration générale – Finances - Ressources humaines : Romain PEULET

Commission Culture – Relations internationales – Commerce et animation de la Ville : Romain PEULET

Commission Transition Ecologique – Alimentation durable – Urbanisme – Déplacements – Patrimoine et Energies : Romain PEULET

- Lycée Carriat et LEP Carriat (titulaire au Conseil d'Administration) : Françoise COURTINE
- LEP Gabriel Voisin (suppléant au Conseil d'Administration) : Françoise COURTINE
- Conseil d'exploitation – Régie municipale du stationnement

Personnes qualifiées :

Titulaire

Mme Sophie LASNE

Suppléant

M. Théophile BAUDOIN

N° 2022.06.03 - Commission d'appel d'offres - Désignation des membres - Modification (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

ELIT les membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

M. Thierry DOSCH

M. Claude MARQUIS

M. Raphaël DURET

Mme Françoise PRUDENT

Mme Agnès BLOISE

Membres suppléants

Mme Charline LIOTIER

M. Ouadie MEHDI

M. Sébastien GUERAUD

Mme Françoise COURTINE

M. Michael RUIZ

DIT que l'instance collégiale prévue par le règlement interne relatif à la passation des marchés de procédure adaptée sera composée comme la CAO en ce qui concerne les mêmes élus.

N° 2022.06.04 - Commission d'ouverture des plis - Désignation des membres - Modification (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

ELIT les membres de la commission d'ouverture des plis :

Membres titulaires

M. Thierry DOSCH
M. Claude MARQUIS
M. Raphaël DURET
Mme Françoise PRUDENT
Mme Agnès BLOISE

Membres suppléants

Mme Charline LIOTIER
M. Ouadie MEHDI
M. Sébastien GUERAUD
Mme Françoise COURTINE
M. Michael RUIZ

N° 2022.06.05 - Concession de service public de gestion de la Tannerie - Choix du concessionnaire - Convention avec l'association La Truffe et les Oreilles (Rapporteur : Madame Sylviane CHENE)

Après interventions de MM le Maire, Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

DECIDE de confier à l'association La Truffe et les Oreilles la gestion de l'équipement culturel La Tannerie pour une durée de 7 ans du 1er septembre 2022 au 31 août 2029.

APPROUVE les termes de la convention, et de ses annexes, entre la Ville et l'association La Truffe et les Oreilles, dont les principaux points portent sur :

- Définition des missions concédées
- Locaux mis à disposition
- Entretien des locaux
- Dispositions financières, en particulier :
 - o montant annuel des sommes dues au concessionnaire en contrepartie des sujétions imposées par le service public : 291.000€ non assujetties à TVA.
 - o montant de la participation en investissement, en vue du renouvellement et de l'acquisition de matériel, à savoir 216 050 € pour toute la durée de la convention, dont 10 900€ en 2022. Ces sommes ne sont pas assujetties à TVA.
 - o montant annuel de la redevance versée par le concessionnaire en contrepartie de la mise à disposition des locaux et des biens, montant qui s'élève à 39 167€ HT (soit 47 000€ TTC au taux de TVA en vigueur) ;

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer cette convention ainsi que les avenants à intervenir.

N° 2022.06.06a - Réseau Vélo Express - Pont de Lyon - Travaux RD 1083 - Convention avec le Département. (Rapporteur : Monsieur Sébastien GUERAUD)

Après intervention de M. le Maire

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

APPROUVE les termes des conventions à intervenir entre la Commune de Bourg-en-Bresse et le Département de l'Ain dont les principaux points sont les suivants :

La Ville de Bourg-en-Bresse finance et réalise les travaux suivants :

- o la création d'un giratoire à l'intersection de la RD 1083 et de la rue de l'École Normale ;
- o la création de pistes cyclables avec la pose de bordures "Ville de Bourg-en-Bresse" ;
- o le recalibrage de la RD 1083 avec le renouvellement de la couche de roulement sur toute la longueur et la largeur de la RD, dans l'emprise du projet ;
- o l'aménagement d'espaces verts ;
- o la mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées ;
- o l'adaptation du dispositif d'assainissement.

Le Département de l'Ain transférera la Maîtrise d'ouvrage du renouvellement de la couche de roulement et du marquage de la RD 1083, à la Commune de Bourg-en-Bresse.

Le Maître d'ouvrage est autorisé à occuper le domaine public départemental pour réaliser les aménagements.

Dans le cadre du renouvellement de la couche de roulement de la RD 1083, le Département de l'Ain versera à la Commune de Bourg-en-Bresse une participation financière d'un montant forfaitaire de 69 335,00 € sans taxe.

La Commune de Bourg-en-Bresse assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de l'aménagement, y compris le cas échéant toutes réparations et remplacements des candélabres et des appareils d'éclairage usagés.

Le Département de l'Ain assuera les charges d'entretiens et de fonctionnement relatives aux chaussées.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer lesdites conventions, ainsi que tout avenant ultérieur à intervenir.

N° 2022.06.06b - Aménagement cyclable avenue de Marboz - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Grand Bourg Agglomération (Rapporteur : Monsieur Sébastien GUERAUD)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune de Bourg-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, annexée à la présente délibération, dont les principaux points sont les suivants :

- La Maîtrise d'ouvrage de l'opération comprenant l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle et la reprise de la chaussée sur 690 mètres linéaires sur l'avenue de Marboz sera assurée par la Communauté d'Agglomération ;
- La Communauté d'Agglomération assumera sur le plan administratif et technique, l'étude et la réalisation de l'ensemble du programme objet de l'opération ;
- La Ville sera associée, et devra donner son accord préalable pour :
 - ◇ Modification de programme ;
 - ◇ Modification d'enveloppe financière ;
 - ◇ PRO ;
 - ◇ Réception des travaux.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir.

Impacts financiers

La dépense est estimée à 173 040 € TTC.

N° 2022.06.06c - Convention avec la commune de Péronnas et Grand Bourg Agglomération pour la réalisation de travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales rue Paul Verlaine (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (41 voix)

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la commune de Bourg-en-Bresse, Grand Bourg Agglomération et la commune de Péronnas, annexée à la présente délibération, dont les principaux points sont les suivants :

- La Maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par la Ville de Péronnas ;
- La Communauté d'Agglomération financera, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage confiée, la création d'un

réseau séparatif permettant ainsi de détourner les eaux parasites de la station d'épuration de Bourg déjà fortement sollicitée. Ces travaux sont estimés à 70 314,80 euros HT ;

- La mission de maîtrise d'ouvrage confiée s'étend à compter de la signature de la convention jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement ;
- La Ville de Bourg-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération seront associées au projet par la Ville de Péronnas ;
- La Ville de Péronnas assure la conduite de l'opération ;
- Les opérations de réception des ouvrages seront diligentées par la Ville de Péronnas ;
- Les subventions seront encaissées directement par la Ville de Péronnas ;
- La présente convention prend effet à compter de sa signature par les trois parties, ceci jusqu'à la récupération du fonds de compensation de la TVA par la Ville de Péronnas.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir.

N° 2022.06.07a - Réseau Vélo Express – Acquisition d'une emprise de terrain propriété de la Société LA GIZIA (Intermarché) (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de MM Coquelet, Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

DECIDE d'acquérir de la Société LA GIZIA une emprise d'une superficie d'environ 21 m², à classer ultérieurement dans le domaine public routier, à détacher de la parcelle cadastrée section AO numéro 227, à Bourg-en-Bresse, moyennant le prix de 1.00 Euro.

PRECISE que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'acte authentique à intervenir et tout document y afférent.

N° 2022.06.07b - Echange de terrains rue de la Chambière avec Mme BUISSET (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

DECIDE de procéder par voie d'échange à l'acquisition et à la vente des propriétés suivantes :

- Acquisition d'une emprise de 594 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AB n° 140 moyennant le prix de 90 euros/m², soit 53 460 euros,
- Vente d'une emprise de 277 m² à détacher de la parcelle AB n° 254 moyennant le prix de 30 euros/m² TTC, soit 8 310 euros TTC (prix de 6 925 euros HT, plus 1 385 euros de TVA),
- Soit une soulte à la charge de la Ville de 45 150 euros, le tout sous réserve d'adaptations mineures après arpentage.

PRECISE que les frais de notaire seront répartis entre les parties, à raison de deux tiers de leur montant pour la Commune et d'un tiers de leur montant pour Madame Buisset,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer au nom et pour le compte de la Commune, le protocole d'accord entre les parties et l'acte d'échange en la forme authentique, ainsi que tout document y afférent.

N° 2022.06.07c - ZAC Norelan – Rétrocession de voirie et d'espaces divers par la SAEM Promobourg et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

DECIDE la rétrocession des équipements communs de la ZAC NORELAN à la Commune, étant précisé que les voiries et leurs accessoires feront l'objet d'une délibération ultérieure de classement dans le domaine public routier communal.

DECIDE l'acquisition des parcelles constituant ces équipements aux modalités suivantes :

- Acquisition par la Commune moyennant l'euro symbolique des parcelles appartenant à la SAEM Promobourg cadastrées à Bourg-en-Bresse section BS n° 171, 261, 271 295, 299, 311 et 344 représentant une contenance totale d'environ 25 043 m².

- Acquisition par la Commune moyennant l'euro symbolique des parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse cadastrées à Bourg-en Bresse section BS n° 320, 321, 322, 323, 324, 325, 328, 329, 330, 331 et 335 représentant une contenance totale d'environ 5 443 m².

PRECISE que les frais de notaire relatifs aux actes de transfert de propriété seront à la charge de la Commune de Bourg-en-Bresse.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer au nom et pour le compte de la Commune, les actes en la forme authentique, ainsi que tout document y afférent.

N° 2022.06.07d - Tènement Joliot Curie – Déclassement du domaine public avant la vente à la Société ELTIA PROMOTION (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

CONSTATE la désaffectation des bâtiments et de leurs accessoires, anciennement affectés à l'AGLCA et la MJC, qui sont en cours de démolition.

DECIDE du déclassement du domaine public communal du tènement considéré, situé 2 – 4 boulevard Joliot Curie à Bourg-en-Bresse, représentant une superficie d'environ 10 533 m², sur les parcelles cadastrées section BK numéros 153p, 9p et 230p.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document y afférent.

N° 2022.06.08a - Compte administratif - Exercice 2021 - Budget principal ville et budgets annexes - Approbation (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

Après interventions de MM le Maire, Coquelet, Buisson

DONNE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du compte de gestion,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

PREND ACTE des rapports annuels des concessionnaires annexés au compte administratif.

A L'UNANIMITE des votants (35 voix), 6 abstentions (Mme BARDET, MM. REIHANIAN, COQUELET, RUIZ, BUISSON, MATRAS)

VOTE, hors de la présence du Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry DOSCH, les résultats définitifs, tels que repris dans les tableaux

Libellé	Voix	Abstentions	Total
1. ...	35	6	41
2. ...	35	6	41
3. ...	35	6	41
4. ...	35	6	41
5. ...	35	6	41
6. ...	35	6	41
7. ...	35	6	41
8. ...	35	6	41
9. ...	35	6	41
10. ...	35	6	41
11. ...	35	6	41
12. ...	35	6	41
13. ...	35	6	41
14. ...	35	6	41
15. ...	35	6	41
16. ...	35	6	41
17. ...	35	6	41
18. ...	35	6	41
19. ...	35	6	41
20. ...	35	6	41
21. ...	35	6	41
22. ...	35	6	41
23. ...	35	6	41
24. ...	35	6	41
25. ...	35	6	41
26. ...	35	6	41
27. ...	35	6	41
28. ...	35	6	41
29. ...	35	6	41
30. ...	35	6	41
31. ...	35	6	41
32. ...	35	6	41
33. ...	35	6	41
34. ...	35	6	41
35. ...	35	6	41
36. ...	35	6	41
37. ...	35	6	41
38. ...	35	6	41
39. ...	35	6	41
40. ...	35	6	41
41. ...	35	6	41
42. ...	35	6	41
43. ...	35	6	41
44. ...	35	6	41
45. ...	35	6	41
46. ...	35	6	41
47. ...	35	6	41
48. ...	35	6	41
49. ...	35	6	41
50. ...	35	6	41
51. ...	35	6	41
52. ...	35	6	41
53. ...	35	6	41
54. ...	35	6	41
55. ...	35	6	41
56. ...	35	6	41
57. ...	35	6	41
58. ...	35	6	41
59. ...	35	6	41
60. ...	35	6	41
61. ...	35	6	41
62. ...	35	6	41
63. ...	35	6	41
64. ...	35	6	41
65. ...	35	6	41
66. ...	35	6	41
67. ...	35	6	41
68. ...	35	6	41
69. ...	35	6	41
70. ...	35	6	41
71. ...	35	6	41
72. ...	35	6	41
73. ...	35	6	41
74. ...	35	6	41
75. ...	35	6	41
76. ...	35	6	41
77. ...	35	6	41
78. ...	35	6	41
79. ...	35	6	41
80. ...	35	6	41
81. ...	35	6	41
82. ...	35	6	41
83. ...	35	6	41
84. ...	35	6	41
85. ...	35	6	41
86. ...	35	6	41
87. ...	35	6	41
88. ...	35	6	41
89. ...	35	6	41
90. ...	35	6	41
91. ...	35	6	41
92. ...	35	6	41
93. ...	35	6	41
94. ...	35	6	41
95. ...	35	6	41
96. ...	35	6	41
97. ...	35	6	41
98. ...	35	6	41
99. ...	35	6	41
100. ...	35	6	41

CA 2021 : RESULTATS

	Ville	Aéroport	Parcs de stationnement	Lotissements	Services funéraires	Energies renouvelables	TOTAL
INVESTISSEMENT							
Solde de clôture 2021	-2 261 162.75	-8 988.42	-79 406.83	59 082.01	2 500.00	4 976.44	-2 282 999.55
Report exercice antérieur	-2 963 989.74	4 032.18	102 897.19	-727 419.66	13 619.59	-306.80	-3 571 167.24
Solde d'exécution	-5 225 152.49	-4 956.24	23 480.36	-668 337.65	16 119.59	4 669.64	-5 854 166.79
Solde des restes à réaliser	927 502.48	-15 069.20	-20 073.24				892 360.04
Besoin (ou excédent) de financement	-4 297 650.01	-20 025.44	3 417.12	-668 337.65	16 119.59	4 669.64	-4 961 806.75
FONCTIONNEMENT							
Résultat de l'exercice	5 700 829.92	-2 147.46	285 373.56	419 128.42	8 183.06	-7 109.96	6 404 257.54
Résultat antérieur	1 500 000.00	2 147.46	141 113.17	647 056.78	-5 103.15	3 511.11	2 288 725.37
Résultat cumulé	7 200 829.92	0.00	426 486.73	1 066 185.20	3 079.91	-3 598.85	8 692 982.91
Disponible	2 903 179.91	-20 025.44	429 903.85	397 847.55	19 199.50	1 070.79	3 731 176.16

17/06/2022

VILLE DE BOURG EN BRESSE**BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
VILLE				
	DEPENSES	58 295 876,63	25 863 657,22	84 159 533,85
	RECETTES	63 996 706,55	23 602 494,47	87 599 201,02
	RESULTAT	5 700 829,92	-2 261 162,75	3 439 667,17
AERODROME				
	DEPENSES	164 314,38	61 764,42	226 078,80
	RECETTES	162 166,92	52 776,00	214 942,92
	RESULTAT	-2 147,46	-8 988,42	-11 135,88
PARCS DE STATIONNEMENT				
	DEPENSES	543 743,55	385 230,83	928 974,38
	RECETTES	829 117,11	305 824,00	1 134 941,11
	RESULTAT	285 373,56	-79 406,83	205 966,73
LOTISSEMENTS				
	DEPENSES	4 260 919,77	3 888 011,56	8 148 931,33
	RECETTES	4 680 048,19	3 947 093,57	8 627 141,76
	RESULTAT	419 128,42	59 082,01	478 210,43
SERVICES FUNERAIRES				
	DEPENSES	44 637,36		44 637,36
	RECETTES	52 820,42	2 500,00	55 320,42
	RESULTAT	8 183,06	2 500,00	10 683,06
ENERGIES RENOUVELABLES				
	DEPENSES	11 582,50	6 130,80	17 713,30
	RECETTES	4 472,54	11 107,24	15 579,78
	RESULTAT	-7 109,96	4 976,44	-2 133,52
TOTAL DES BUDGETS				
	DEPENSES	63 321 074,19	30 204 794,83	93 525 869,02
	RECETTES	69 725 331,73	27 921 795,28	97 647 127,01
	RESULTAT	6 404 257,54	-2 282 999,55	4 121 257,99

N° 2022.06.08b - Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal - Exercice 2021 - Budget principal ville et budgets annexes - approbation (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

OBSERVE que les prévisions budgétaires des chapitres 042, 040, 77 et 024 ne correspondent pas à des prévisions de l'ordonnateur.

N° 2022.06.08c - Affectations des résultats 2021 - Budget principal ville et budgets annexes (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

DECIDE d'affecter, tels qu'indiqués sur le tableau ci-joint, au budget supplémentaire de l'exercice 2022, les résultats de l'exercice 2021 du budget ville et des budgets annexes (parcs de stationnement, lotissements et services funéraires).

CA 2021 : AFFECTATION DES RESULTATS

	VILLE	AERODROME	PARCS STATIONNEMENT	LOTISSEMENTS	SERVICES FUNERAIRES	ENERGIES RENOUVELABLES
FONCTIONNEMENT						
Résultat net cumulé Ville	7 200 829.92	0.00	426 486.73	1 066 185.20	3 079.91	-3 598.85
INVESTISSEMENT						
Besoin ou excédent de financement cumulé	-5 225 152.49	-4 956.24	23 490.36	-668 337.65	16 119.59	4 669.64
Solde des reports	927 502.48	-15 069.20	-20 073.24			
Solde net	-4 297 650.01	-20 025.44	3 417.12	-668 337.65	16 119.59	4 669.64
AFFECTATION						
Réserves (investissement)	5 700 829.92					
Report à nouveau (fonctionnement)	1 500 000.00		426 486.73	1 066 185.20	3 079.91	
	7 200 829.92	0.00	426 486.73	1 066 185.20	3 079.91	0.00

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN 2021

Actions	Montant payé par la ville (1)	Recettes (subventions, participations) Perçues par la ville (2)	Coût réellement à la charge de la ville (3) = (1-2)	Financement autres partenaires (4)	Coût total de l'action (5) = (2+3+4)
Action sociale et CCAS	1 938 983,60		1 938 983,60		1 938 983,60
* Subventions et soutiens aux associations	337 588,83		337 588,83		337 588,83
* Participation au fonctionnement des centres sociaux CAF	580 635,74		580 635,74		580 635,74
* Subvention au CCAS	95 000,00		95 000,00		95 000,00
* Action sociale de la Ville	358 000,00		358 000,00		358 000,00
* Charges de personnel (action sociale – accompagnement public en fragilité)	548 759,03		548 759,03		548 759,03
* Dispositif de réussite éducative (DRE)	19 000,00		19 000,00		19 000,00
Action éducative	1 946 166,83	1 169 114,33	777 052,50		1 946 166,83
* Coût social de la restauration scolaire et universitaire	910 221,99	545 955,24	364 266,75		910 221,99
* Coût social des classes d'environnement	20 000,00		20 000,00		20 000,00
* Coût social de Contrat éducatif local	133 918,84	318 632,09	-184 713,25		133 918,84
* Contrat Temps libres : centre de loisirs et centre de vacances	882 026,00	304 527,00	577 499,00		882 026,00
Actions en faveur des Aînés	678 952,89	195 953,75	482 999,14		678 952,89
* Amélioration de la vie des personnes âgées ou handicapées : Subventions et avantages en nature aux associations	78 287,12		78 287,12		78 287,12
* Résidences autonomie quartier Vennes et Reysouze	557 127,43	195 953,75	361 173,68		557 127,43
* Lutte contre l'exclusion des personnes âgées	43 538,34		43 538,34		43 538,34
Hygiène et santé publique	121 970,00	79 000,00	42 970,00		121 970,00
* Subventions aux associations et organismes	27 000,00		27 000,00		27 000,00
* Atelier Santé Ville	38 500,00	37 000,00	1 500,00		38 500,00
* Projet Santé des enfants	9 500,00		9 500,00		9 500,00
* CLSM	3 170,00		3 170,00		3 170,00
* Médiation en santé	43 800,00	42 000,00	1 800,00		43 800,00
Animations jeunesse, de quartier et de soutien à la démocratie locale	1 051 066,00	115 382,50	935 683,50	2 353 072,00	3 404 138,00
* Soutien aux associations - Animation quartier	11 900,00		11 900,00		11 900,00
* Subvention AGLCA (DSP+ convention)	708 405,00	87 382,50	621 022,50		708 405,00
* Actions en direction du public jeune (Adolidays: plate forme de loisirs pour les ados 11/17 ans prioritairement issus d'un QPV, inclus CLJ / Réseau 11/16 ans)	141 610,00	23 000,00	118 610,00		141 610,00
* Subvention mission locale jeunes	36 630,00		36 630,00	1 813 424,00	1 850 054,00
* Subvention prévention spécialisée	94 598,00		94 598,00	283 796,00	378 394,00
* Activités d'insertion : Chantiers jeunes	20 423,00	5 000,00	15 423,00		20 423,00
* Subvention PAEJ (point d'accueil écoute jeunes)	37 500,00		37 500,00	255 852,00	293 352,00
Total	5 737 139,32	1 559 450,58	4 177 688,74	2 353 072,00	8 090 211,32

N° 2022.06.08e - Bilan des transactions de l'année 2021 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND ACTE du bilan et du tableau des transactions foncières effectuées au cours de l'année 2021.

Code	Description	Montant	Montant	Montant	Montant
1000	1000	1000	1000	1000	1000
1001	1001	1001	1001	1001	1001
1002	1002	1002	1002	1002	1002
1003	1003	1003	1003	1003	1003
1004	1004	1004	1004	1004	1004
1005	1005	1005	1005	1005	1005
1006	1006	1006	1006	1006	1006
1007	1007	1007	1007	1007	1007
1008	1008	1008	1008	1008	1008
1009	1009	1009	1009	1009	1009
1010	1010	1010	1010	1010	1010
1011	1011	1011	1011	1011	1011
1012	1012	1012	1012	1012	1012
1013	1013	1013	1013	1013	1013
1014	1014	1014	1014	1014	1014
1015	1015	1015	1015	1015	1015
1016	1016	1016	1016	1016	1016
1017	1017	1017	1017	1017	1017
1018	1018	1018	1018	1018	1018
1019	1019	1019	1019	1019	1019
1020	1020	1020	1020	1020	1020
1021	1021	1021	1021	1021	1021
1022	1022	1022	1022	1022	1022
1023	1023	1023	1023	1023	1023
1024	1024	1024	1024	1024	1024
1025	1025	1025	1025	1025	1025
1026	1026	1026	1026	1026	1026
1027	1027	1027	1027	1027	1027
1028	1028	1028	1028	1028	1028
1029	1029	1029	1029	1029	1029
1030	1030	1030	1030	1030	1030
1031	1031	1031	1031	1031	1031
1032	1032	1032	1032	1032	1032
1033	1033	1033	1033	1033	1033
1034	1034	1034	1034	1034	1034
1035	1035	1035	1035	1035	1035
1036	1036	1036	1036	1036	1036
1037	1037	1037	1037	1037	1037
1038	1038	1038	1038	1038	1038
1039	1039	1039	1039	1039	1039
1040	1040	1040	1040	1040	1040
1041	1041	1041	1041	1041	1041
1042	1042	1042	1042	1042	1042
1043	1043	1043	1043	1043	1043
1044	1044	1044	1044	1044	1044
1045	1045	1045	1045	1045	1045
1046	1046	1046	1046	1046	1046
1047	1047	1047	1047	1047	1047
1048	1048	1048	1048	1048	1048
1049	1049	1049	1049	1049	1049
1050	1050	1050	1050	1050	1050
1051	1051	1051	1051	1051	1051
1052	1052	1052	1052	1052	1052
1053	1053	1053	1053	1053	1053
1054	1054	1054	1054	1054	1054
1055	1055	1055	1055	1055	1055
1056	1056	1056	1056	1056	1056
1057	1057	1057	1057	1057	1057
1058	1058	1058	1058	1058	1058
1059	1059	1059	1059	1059	1059
1060	1060	1060	1060	1060	1060
1061	1061	1061	1061	1061	1061
1062	1062	1062	1062	1062	1062
1063	1063	1063	1063	1063	1063
1064	1064	1064	1064	1064	1064
1065	1065	1065	1065	1065	1065
1066	1066	1066	1066	1066	1066
1067	1067	1067	1067	1067	1067
1068	1068	1068	1068	1068	1068
1069	1069	1069	1069	1069	1069
1070	1070	1070	1070	1070	1070
1071	1071	1071	1071	1071	1071
1072	1072	1072	1072	1072	1072
1073	1073	1073	1073	1073	1073
1074	1074	1074	1074	1074	1074
1075	1075	1075	1075	1075	1075
1076	1076	1076	1076	1076	1076
1077	1077	1077	1077	1077	1077
1078	1078	1078	1078	1078	1078
1079	1079	1079	1079	1079	1079
1080	1080	1080	1080	1080	1080
1081	1081	1081	1081	1081	1081
1082	1082	1082	1082	1082	1082
1083	1083	1083	1083	1083	1083
1084	1084	1084	1084	1084	1084
1085	1085	1085	1085	1085	1085
1086	1086	1086	1086	1086	1086
1087	1087	1087	1087	1087	1087
1088	1088	1088	1088	1088	1088
1089	1089	1089	1089	1089	1089
1090	1090	1090	1090	1090	1090
1091	1091	1091	1091	1091	1091
1092	1092	1092	1092	1092	1092
1093	1093	1093	1093	1093	1093
1094	1094	1094	1094	1094	1094
1095	1095	1095	1095	1095	1095
1096	1096	1096	1096	1096	1096
1097	1097	1097	1097	1097	1097
1098	1098	1098	1098	1098	1098
1099	1099	1099	1099	1099	1099
1100	1100	1100	1100	1100	1100

BILAN DES TRANSACTIONS DE L'ANNEE 2021

Date Délibération	Désignation du bien	Objet	Localisation	Références cadastrales Superficielles	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Type de transaction	Montant en euros
ACQUISITIONS								
Dépenses : 947 798 €								
01/02/21	Bureaux	Pôle Amédée Mercier	57 avenue Amédée Mercier et 5 rue de la Croix blanche	Lot n° 8 (111,50 m²) BE n°198, 200, 201 et 202	BOURG HABITAT	VILLE	Acquisition	137 000 €
acte 17/09/2021 (exercice droit de priorité 3/1/2020)	Bâtiment et hangar	Génord Extension économique site abattoir	36 rue François Arago	BO 293 (1 824 m²)	ETAT	VILLE	Acquisition	220 000 €
27/09/21	Terrain	Projet de Rénovation Urbaine du Pont des Chevres Maison du cirque	1 place Alphonse Dupont	AB n°45, 288 et 365 (2 540 m²)	BOURG HABITAT	VILLE	Acquisition	290 796 € TTC
20/12/21	Terrain	Projet de Rénovation Urbaine du Pont des Chevres Espace public	1 rue Auguste Perodin	AC n°464 (7 m²)	Mme GUILLOT	VILLE	Acquisition	1 € symbolique
20/12/21	Bâtiment	Projet de Rénovation Urbaine du Pont des Chevres Espace public Relocalisation Association des Restaurants du Cœur	44 avenue Amédée Mercier	BD n°41, 167, 173 p, 175 p et 194 (472 m²)	Société AGRIBAT	VILLE	Acquisition	300 000 € (diminution du prix fixé à 370 000 € par délibération antérieure du 28/09/2020)
20/12/21	Trottoir	Avenue de Marboz Régularisation foncière	29 avenue de Marboz	BO n°126P (33 m²)	Société ADOMA	VILLE	Acquisition	1 € symbolique
VENTES								
Recette BP : 2 308 002 €								
Recettes BA lotissement : 1 011 000 € TTC								
Total : 3 319 002 € TTC								
29/03/21	Terrain	Aménagement piétons-cycles	Lieudit "Montée de Seillon "	CT n°34P (242 m²)	VILLE	DEPARTEMENT DE L'AIN	Vente	1 € symbolique
29/03/21	Maison d'habitation	Rétrocession suite à préemption	3 rue Eugène Dudois à Bourg en Bresse	AH n°377 et 378 (905 m²)	VILLE	Société PANJAMAR	Vente	240 000 €
27/09/21	Bâtiment et hangar	Génord Extension économique site abattoir	36 rue François Arago	BO n°293 (1824 m²)	VILLE	Société VIADES DE BRESE	Vente	220 000 €

Date Délibération	Designation du bien	Objet	Localisation	Références cadastrales Superficies	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Type de transaction	Montant en euros
27/09/21	Terrain	Diminution alignement de voirie	rue Auguste Perodin	AC n° 505 (27 m²)	VILLE	Société K-HABITAT	Vente	1 € symbolique
20/12/21	Terrain à bâtir	Tenement Joliot Curie Vente d'un terrain à la Société ELTIA PROMOTION	2 et 4 boulevard Joliot Curie	BK n° 9P, 133P, 230P (9 375 m²)	VILLE	Société ELTIA PROMOTION	Vente	1 848 000 € TTC
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du Lac Lot 3	Secteur Curtrafray	CN n° 530 (758 m²)	VILLE	M. et Mme YUKSEL	Vente	95 000 € TTC
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du Lac Lot 4	Secteur Curtrafray	CN n° 531 (602 m²)	VILLE	M. et Mme FERNANDES	Vente	85 000 € TTC
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du Lac Lot 5	Secteur Curtrafray	CN 532 (756 m²)	VILLE	M. et Mme SAIDANE	Vente	95 000 € TTC
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 15	Secteur Curtrafray	CN n° 550 et 560 (408 m²)	VILLE	Mme PITTOT	Vente	75 000 € TTC
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 16	Secteur Curtrafray	CN n° 551 et 561 (441 m²)	VILLE	Mme LE MOAL	Vente	77 000 € TTC
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du Lac Lot 18	Secteur Curtrafray	CN n° 553 et 563 (615 m²)	VILLE	M. et Mme BOUNOUARA	Vente	85 000 € TTC
28/06/21	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 19	Secteur Curtrafray	CN n° 593 766	VILLE	M. et Mme SAFFAH	Vente	97 000 € TTC
28/06/21	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 21	Secteur Curtrafray	CN n° 595 (487 m²)	VILLE	M. et Mme OCAL	Vente	83 000 € TTC
28/06/21	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 23	Secteur Curtrafray	CN n° 597 (469 m²)	VILLE	M. et Mme SOYLU	Vente	83 000 € TTC
28/06/21	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 24	Secteur Curtrafray	CN n° 598 (460 m²)	VILLE	M. et Mme BEN RAHHAL	Vente	83 000 € TTC

Date Délibération	Désignation du bien	Objet	Localisation	Références cadastrales Superficies	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Type de transaction	Montant en euros
28/06/21	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 25	Secteur Curtafray	CN n° 599 (463 m²)	VILLE	Madame CORDIER	Vente	74 700 € TTC Prix de 33 000 € TTC décoté Dispositif E3C1
28/06/21	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 26	Secteur Curtafray	CN 600 et 612 (572 m²)	VILLE	SCI SOPHIE LA GIRAFE	Vente	78 300 € TTC Prix de 87 000 € TTC décoté Dispositif E3C1
ECHANGE								
Soutie : 124 € au profit de la Ville								
20/12/21	Terrain	Régularisations foncières	Rue des Aéroplanes	Vente AS n°27P, AT n°150P et partie DP déclassé (34 m²) Acquisition AT n°194P et n°195P (8 m²)	VILLE SEM CODA	SEM CODA VILLE	Echange	Soutie au profit de la Ville 124 € Vente par la Ville 301 € Acquisition par la Ville 177 €
AUTRE CONVENTION POUR INFORMATION								
27/09/21	Terrain	Aérodrome Bourg-Terre des Hommes AOT n° 1 - construction d'un bâtiment aéronautique Agrément cession des droits	Commune de Jasseron	D n° 989	M. THEVENON	SCI JACKEPIT	Cession des droits - agrément Ville	3 223,50 € TTC/an

N° 2022.06.09a - Finances Exercice 2022 - Budget supplémentaire (budget principal ville et budgets annexes) (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

Après interventions MM le Maire, Ruiz, Coquelet, Buisson

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

1) Budget supplémentaire (budget principal ville et budget annexes)

APPROUVE le budget supplémentaire de la Ville de Bourg-en-Bresse et des budgets annexes pour l'exercice 2022 tel qu'il est présenté dans le rapport joint.

2) Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur - Budget ville

APPROUVE les états des produits irrécouvrables établis par Monsieur le comptable public et admet en non valeur la somme totale de 17 857,92 €, dont le détail est joint en annexe.

3) Financement de l'investissement : dotation politique de la ville 2022

APPROUVE les actions retenues dans le cadre de la DPV 2022 et leur plan de financement prévisionnel, à savoir :

- Projets de travaux immédiatement réalisables dans les bâtiments scolaires situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Groupes scolaires	Nature des travaux	Coût HT	Recettes
			DPV
Dîmes	Remplacement menuiserie Elémentaires	116 510	93 208
Lilas	Menuiseries extérieures tranche 2	150 590	120 471
	TOTAL	267 100	213 680

- Opérations concourant à l'amélioration de l'accès aux services

Projet	Nature des travaux	Coût HT	Recettes
			DPV
Espace Petite Enfance Terre des Fleurs	Réfection des sols, de l'électricité et travaux d'accessibilité	31 382	25 106

- Constructions, extensions ou rénovation d'équipements sportifs de proximité

Equipements	Nature des travaux	Coût HT	Recettes
			DPV
Gymnase Croix Blanche	Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse	405 246	306 966

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer les conventions afférentes à cette dotation pour le versement de la DPV 2022 sur la base des actions retenues par la Préfecture, ainsi que tout autre document y afférent.

Admission en non valeur – juin 2022

Créances admises en non valeur

Budget	N° liste	Montant	Motif de présentation
Ville	969450735	75,53	RAR Inférieur seuil poursuite
	894490135	5 067,88	Poursuites sans effet
	898740335	3036,35	Personnes disparues
	Sous Total 1	8 179,76 €	
Ville part Eau et Assainissement	894490135	206,38	Poursuites sans effet
	895120135	9 471,78	Personnes disparues
	Sous Total 2	9 678,16 €	
Total		17 857,92 €	

Catégories de produit	Code produit	Montant
Redevance d'assainissement	EA2	
Redevance pour modernisation des réseaux	EA4	9 678,16 €
Redevance pollution	EA3	
Redevance et ventes d'eau	EA1	
Crèches	CR1+87	368,26 €
Restaurant scolaire (impayés, rôle, prélèvement)	RS1+PE+83+SC1	564,25 €
Impayés centre de loisirs	86	280,20 €
Droit de voirie	97	2 688,60 €
Foyer logement	FL1	0,88 €
Divers	300	4 277,57 €
TOTAL		17 857,92 €

N° 2022.06.09b - Finances - Exercice 2022 - Affectations de subventions, conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

DECIDE d'attribuer les subventions figurant dans l'état annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Annexe délibération : juin

2022 Nouvelles affectations												
Nature	Fonction	Service	Nom de l'organisme	Nouvelle affectation	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement conditionné	Convention avec l'association	Montant total de convention ou de l'aventure à voter	Montant des avantages en nature	Montant total de la subvention 2022
6574	30	41	ANFLUENCES	800,00 €	Soutien exceptionnel pour l'année 2022	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/06/2022	non	non	800,00 €		
6574	93	61	APIFLORDEV	600,00 €	Voyage étude projet rucher au Maroc	Transition écologique- Alimentation durable- Urbanisme-Déplacements- Patrimoine et Energies	16/06/2022	oui	non	600,00 €		
6574	93	61	ARTISANS DU MONDE	650,00 €	Coordination du FESTISOL	Transition écologique- Alimentation durable- Urbanisme-Déplacements- Patrimoine et Energies	16/06/2022	oui	non	650,00 €		
6574	522	54	ASS DEP JUMELAGES POSTE FR TELECOM	315,00 €	Rencontre à mi-chemin homologues allemands pour 3 personnes	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/06/2022	oui	non	315,00 €		
6574	415	15	ASS DEP SAUVEGARDE ENFANCE ADO	22 900,00 €	Maintien du Pont d'Accueil Ecole Jeunes	Démocratie locale-Education- Jeunesse et Politique de la ville	14/06/2022	non	oui	22 900,00 €		22 900,00 €
6574	415	15	BILLARD CLUB DE BOURG	500,00 €	Tournoi	Sports	13/06/2022	non	non	500,00 €		
6574	63	06	BILLARD CLUB DE BOURG	300,00 €	Aide au fonctionnement de l'association	Sports	13/06/2022	non	non	300,00 €		
6574	422	06	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN	305 205,83 €	Réalisation de l'activité	Solidarité et droits humains	14/06/2022	non	oui	305 205,83 €		321 216,22 €
657362	520	06	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN	16 012,39 €	Réalisation de l'activité	Solidarité et droits humains	14/06/2022	non	oui	16 012,39 €		321 216,22 €
657362	520	06	CCAS BOURG EN BRESSE	50 000,00 €	Subvention ville ccas transfert de gestion centre social Anfidés Mercier	Solidarité et droits humains	14/06/2022	non	non	58 000 €		
657362	522	11	CCAS BOURG EN BRESSE	14 500,00 €	Subvention pour remboursement de la participation La Poste Agence Postale Anfidés Mercier	Solidarité et droits humains	14/06/2022	non	non	14 500 €		
6574	415	15	CCAS BOURG EN BRESSE	5 000,00 €	Development d'actions complémentaires en faveur des enfants et familles	Démocratie locale-Education- Jeunesse et Politique de la ville	14/06/2022	non	non	5 000,00 €		
6574	415	15	CLUB ALPIN FRANCAIS DE L'AIN	323,00 €	Liaison école club	Sports	13/06/2022	non	non	323,00 €		
6574	415	15	CLUB DE NATATION DE BOURG	1 056,00 €	Liaison école club	Sports	13/06/2022	non	oui	1 171,00 €		36 871,00 €
6574	048	05	CLUB DE NATATION DE BOURG	115,00 €	Pass sport fille	Sports	13/06/2022	non	oui	1 171,00 €		36 871,00 €
6574	048	05	CLUB DU CHIEN	500,00 €	Compétition d'agilité	Sports	13/06/2022	non	non	500,00 €		
6574	415	15	COLLEGE DE BROU	780,00 €	Voyage scolaire à Venise du 9 au 14/06/2022	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/06/2022	oui	non	780,00 €		
6574	415	15	DOJO BURGHIEN	103,00 €	Pass sport fille	Sports	13/06/2022	non	non	103,00 €		
6574	30	41	ECOLE DES TECHNIQUES ET ARTS DU CIRQUE	222,00 €	Liaison école club	Sports	13/06/2022	non	non	20 222,00 €	67 000,00 €	95 722,00 €
6574	415	15	ECOLE DES TECHNIQUES ET ARTS DU CIRQUE	20 000,00 €	Réalisation activité	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/06/2022	oui	oui	20 222,00 €	67 000,00 €	95 722,00 €
6574	415	15	ENTENTE GYMNIQUE BOURG EN BRESSE	2 439,00 €	Liaison école club	Sports	13/06/2022	non	oui	2 818,00 €		25 018,00 €
6574	423	11	ENTENTE GYMNIQUE BOURG EN BRESSE	379,00 €	Pass sport fille	Sports	13/06/2022	non	oui	2 818,00 €		25 018,00 €
20422	94	37	FAMILLES RURALES FED DEP AIN	2 000,00 €	Réalisation d'activité	Démocratie locale-Education- Jeunesse et Politique de la ville	07/12/2021	non	non	2 000,00 €		

Nature	Fonction	Service	Nom de l'organisme	Nouvelle affectation	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement conditionné	Convention avec l'association	Montant total de la convention ou de l'avancement à voter	Montant des avantages en nature	Montant total de la subvention 2022
6574	415	15	FERENTINA	8 000,00 €	Aide directe - FISAC 2019	Comité d'attribution Programme FISAC	19/04/2022	oui	non	8 000,00 €		
6574	415	15	FOOTBALL BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	446,00 €	Liaison école club	Sports	13/06/2022	non	oui	446,00 €		44 446,00 €
6574	93	61	FOOTBALL OLYMPIQUE DE BOURG	1 077,00 €	Liaison école club	Sports	13/06/2022	non	non	1 077,00 €		
657351	824	64	FRANCE NATURE ENVI AIN	2 400,00 €	Fête de la nature, accompagnement des services	Transition écologique- Alimentation durable- Urbanisme-Déplacements- Patrimoine et Energies	16/06/2022	oui	non	2 400,00 €		
6574	415	15	GRAND BOURG AGGLOMERATION	70 000,00 €	Fonds Partenariat 2022 - Avenant n° 1 de la convention du 14/12/2018			non	oui	70 000,00 €		350 000,00 €
6574	415	15	GRUPE SPORTIF CARRIAT	684,00 €	Liaison école club	Sports	13/06/2022	non	non	684,00 €		
6574	415	15	HANDBALL BOURG	510,00 €	Liaison école club	Sports	13/06/2022	non	non	510,00 €		
6574	415	15	JEUNESSE LAIQUE	525,00 €	Liaison école club/Pass sport fille- Section basket amateurs	Sports	13/06/2022	non	oui	914,00 €		46 414,00 €
6574	93	05	JEUNESSE LAIQUE	389,00 €	Liaison école club-Section gym rythmique	Sports	13/06/2022	non	oui	914,00 €		46 414,00 €
6574	415	15	LES BOXEURS BOURGIENS	1 052,00 €	Liaison école club	Sports	13/06/2022	non	non	1 052,00 €		
6574	048	05	LES ZANS TT	350,00 €	Déplacement à Bant-Kouznach ou 29/04 au 01/05/2022 pour 7 personnes	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/06/2022	oui	non	350,00 €		
6574	593	61	LIGUE PROTECTION DES OISEAUX AIN	1 800,00 €	Relais LPO (parc gendarmier, Visitation...), accompagnement service espaces verts	Transition écologique- Alimentation durable- Urbanisme-Déplacements- Patrimoine et Energies	16/06/2022	oui	non	1 800,00 €		
6574	048	05	LYCEE MARCELLE PARDE	780,00 €	Voyage scolaire à Barcelone du 16 au 20/05/2022	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/06/2022	oui	non	780,00 €		
6574	048	05	LYCEE QUINET	980,00 €	Echange scolaire avec Cordoue du 3 au 8/02/2022 et du 01 au 06/03/2022	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/06/2022	oui	non	980,00 €		
6574	20	11	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	2 850,00 €	Projet "Printemps des écritures"	Démocratie locale-Education- Jeunesse et Politique de la ville	07/12/2021	non	oui	2 850,00 €		270 850,00 €
6574	12	09	OFFICE CENTRAL COOP ECOLE AIN	9 350,00 €	Réalisation de l'activité	Solidarité et droits humains	14/06/2022	oui	oui	9 350,00 €		102 534,12 €
6574	415	15	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	9 000,00 €	Aide au salarier de l'école des sports	Sports	13/06/2022	non	oui	14 000,00 €		14 000,00 €
6574	415	15	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	5 000,00 €	Aide au fonctionnement de l'école des sports	Sports	13/06/2022	non	oui	14 000,00 €		14 000,00 €
6574	415	15	OLYMPIQUE TAERWONDO BOURG EN BRESSE	680,00 €	Liaison école club	Sports	13/06/2022	non	non	680,00 €		
6574	523	06	PLATEAU LE	14 300,00 €	Subvention locaux de déménagement	Solidarité et droits humains	14/06/2022	non	oui	14 300		148 350,00 €
6574	423	11	PLATEAU LE	65 730,00 €	Réalisation d'activités	Démocratie locale-Education- Jeunesse et Politique de la ville	17/06/2022	non	oui	65 730,00 €		148 350,00 €
6574	30	41	RADIO TROPIQUES	3 000,00 €	Projet des 40 ans de la radio	Culture-Relations internationales-Commerce et Animation de la ville	16/06/2022	oui	non	3 000,00 €		
20422	94	37	SAS LIPPOLD	953,01 €	Aide directe - FISAC 2019	Comité d'attribution Programme FISAC	04/04/2022	oui	non	953,01 €		

Nature	Fonction	Service	Nom de l'organisme	Nouvelle affectation	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement conditionné	Convention avec l'association	Montant total de convention ou de l'avantant à voir	Montant des avantages en nature	Montant total de la subvention 2022
6574	93	61	SOCIETE DES NATURALISTES ET ARCHEOLOGUES AIN	1 200,00 €	Suivi botanique, île de la nature	Transition écologique- Alimentation durable- Urbanisme-Déplacements- Patrimoine et Energies	16/06/2022	oui	non	1 200,00 €		
6574	93	61	TRUFFE ET LES OREILLES	1 000,00 €	Bilan carbone de la Truffe et stratégie climat bas carbone	Transition écologique- Alimentation durable- Urbanisme-Déplacements- Patrimoine et Energies	16/06/2022	oui	non	1 000,00 €		
				654.756.23 €								

N° 2022.06.09c - Programme CEE ACTEE 2 - conventions de partenariat (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

1 – AAP SEQUOIA

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville de Bourg-en-Bresse, Grand Bourg Agglomération, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régie (FNCCR), les membres du groupement dont le coordonnateur est le SIEA, annexé à la présente délibération, qui formalise notamment l'ajout de deux Parties à la Convention qui deviennent « bénéficiaires » : la SPL ALEC Ain et la Ville de Bourg-en-Bresse.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer cet avenant ainsi que tout document ou annexe s'y réfèrent et tout avenant ultérieur.

2 -AAP PEUPLIER

APPROUVE les termes de la convention à intervenir, entre la Fédération Nationale des Collectivités concédantes et régies (FNCCR), Grand Bourg Agglomération, la Commune de Polliat et la Commune de St Jean sur Reyssouze

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document ou annexe s'y réfèrent et tout avenant ultérieur.

N° 2022.06.10 - Actions prévues dans la programmation annuelle des crédits départementaux d'insertion - AIN-SERTION PLUS - Convention annuelle d'objectifs avec le Département de l'Ain (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

APPROUVE les termes de la convention pour l'année 2022, relative à l'organisation, au financement et aux modalités de mise en œuvre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en statut « isolé » et des couples sans enfant, assuré par des travailleurs sociaux de la Ville.

PRECISE qu'en contrepartie du service assuré par la Ville, le Conseil Départemental de l'Ain s'engage à verser à la Ville une contribution financière de 64 800 € pour l'année 2022.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer la présente convention d'objectifs 2022, tout document y afférent ainsi que tout avenant ultérieur.

N° 2022.06.11 - Présentation du rapport annuel en faveur des personnes en situation de handicap (*Rapporteur : Madame Nadia OULED SALEM*)

PREND ACTE du rapport sur les actions menées par la Ville de Bourg-en-Bresse en faveur de l'intégration des personnes handicapées établi au titre des années 2019, 2020 et 2021 et valide les orientations pour 2022 et les années suivantes.

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

DECIDE de procéder aux modifications suivantes:

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'attaché à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'attaché principal à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'attaché principal à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'attaché hors classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,

- création d'1 emploi d'attaché à temps complet,
- suppression d'1 emploi de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet,

- création d'1 emploi de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,

- création d'1 emploi de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet,

- suppression de 2 emplois d'adjoint technique à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- suppression d'1 emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'éducateur des APS principal 2^{ème} classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'agent social à temps complet,

PREND ACTE des actes de gestion ci-après qui ont été accomplis par le Maire et les Adjointes habilités pour la période du 22 Janvier 2022 au 3 Juin 2022 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être présentés lors de la séance précédente.

CULTURE ANIMATIONS ET LOISIRS

- Contrat de cession avec RAP Production pour la présentation d'un morceau RAP/SLAM à H2M le 5 Février 2022 pour un montant de 300,00 €
- Contrat de cession avec Youz Prod pour un spectacle à la Médiathèque Césaire le 23 Février 2022 pour un montant de 545,00 €
- Contrat de cession avec l'Association Collectif 36 pour un spectacle à la Médiathèque Camus le 2 Avril 2022 pour un montant de 935,00 €
- Contrat de cession avec Amastar Prod pour un spectacle à la Médiathèque Vailland le 23 Avril 2022 pour un montant de 824,76 €
- Contrat de vente avec M Yves CUSSET pour une conférence à la Médiathèque Césaire le 6 Mai 2022 pour un montant de 765,00 €
- Contrat de cession avec l' Association Halley Hop pour un spectacle au Vox le 6 Mai 2022 pour un montant de 2 624,00 €
- Acte d'engagement avec M Antonin ATGER pour conte à la Médiathèque Vailland les 6 et 7 Mai 2022 pour un montant de 727,19 €
- Contrat de vente avec AMAC pour des spectacles aux Médiathèques Vailland, Césaire, Camus les 1er, 8 et 11 Juin 2022 pour un montant de 2 400,00 €
- Acte d'engagement avec Mme Faustine BRUNET pour un spectacle à la Médiathèque Césaire le 4 Juin 2022 pour un montant de 598,40 €
- Convention de mise à disposition avec l'EPCC pour l'accueil du spectacle « Expédition en Turakie » les 16 et 17 Juin 2022 au Monastère Royal de Brou pour un montant de 4 000,00 €
- Acte d'engagement avec M Wilfried N'Sondé pour un conte à la Médiathèque Césaire le 25 Juin 2022 pour un montant de 273,63 €
- Contrat de cession avec la SARL Astérios pour un spectacle au Monastère Royal de Brou le 16 Juillet 2022 pour un montant de 5 600,00 €
- Contrat de cession avec l'Association Youz pour un spectacle au Monastère Royal de Brou le 23 Juillet 2022 pour un montant de 2 500,00 €
- Contrat de cession avec AMC & Les Tontons Tourneurs pour un spectacle au Monastère Royal de Brou le 30 Juillet 2022 pour un montant de 4 009,00 €
- Contrat de cession avec la SARL Astérios pour un spectacle au Monastère Royal de Brou le 30 Juillet 2022 pour un montant de 4 009,00 €
- Contrat de cession avec l'Association Green Muse Productions pour un spectacle au Monastère Royal de Brou le 6 Août 2022 pour un montant de 4 300,00 €
- Contrat de cession avec l'Association Pentalpha Classique pour un spectacle au Monastère Royal de Brou le 13 Août 2022 pour un montant de 4 000,00 €
- Contrat de cession avec SAS les éditions de Novembre pour un spectacle au Monastère Royal de Brou le 27 Août 2022 pour un montant de 4 360,00 €
- Convention de prêt d'oeuvres avec O (T)CHO du 25 Mars au 2 Avril 2022 à la Médiathèque Vailland pour un montant de 100,00 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Mme Morgane PORCHERON du 6 Mai au 31 Juillet 2022 à H2M pour un montant de 150,00 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Mme Marie DENIS 6 Mai au 31 Juillet 2022 à H2M pour un montant de 150,00 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec Monsieur François REAU 6 Mai au 31 Juillet 2022 à H2M pour un montant de 150,00 €
- Contrat de prêt d'oeuvres avec le Musée des Moulages du 19 Novembre 2022 au 19 Février 2023 à H2M à titre gratuit

CONVENTION D'OCCUPATION/MISE A DISPOSITION

- Convention d'occupation du domaine public avec l'Administration du Ministère de l'intérieur pour l'implantation sur le domaine public des bornes de recharge électrique du commissariat de Bourg-en-Bresse pour une durée de 12 ans, à titre gracieux.
- Avenant n°4 à la convention d'occupation des locaux du Centre Social Amédé Mercier par la CAF à titre gracieux jusqu'au 1er mars 2022.
- Convention d'occupation précaire avec un Agent pour un appartement situé 13 rue du 23ème RI (Groupe Scolaire Jarrin) à compter du 1er Mars 2022 pour un montant mensuel de 262 €.
- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition à l'Association des Sous-Officiers de Réserve de l'Ain pour les locaux situés 8 Boulevard du Maréchal Leclerc pour une période de 6 mois et renouvelable une fois.
- Avenant de reconduction à la convention avec le lycée des Sardières pour la mise à disposition d'un terrain pour cinq cuves enterrées (recueil des eaux pluviales) pour une durée de 5 ans.
- Convention avec l'Entente Athlétique Bressane (E.A.B.) pour l'organisation des 10 km et le semi-marathon le samedi 5 Mars 2022 à titre gratuit.
- Convention avec l'Association le Bureau des Etudiants Sages-femmes (BDESF) de Bourg-en-Bresse pour l'organisation d'une manifestation « La Course en Jupe » le dimanche 20 Mars 2022 de 13h à 18 h à Bouvent à titre gratuit.
- Convention avec le Club de Voile de Bourg-en-Bresse pour la mise à disposition d'équipements sportifs et de loisirs sur le site de Bouvent pour les années sportives 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.
- Convention avec le Bourg Canoë Kayak Eaux Vives pour la mise à disposition d'équipements sportifs et de loisirs sur le site de Bouvent 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.
- Convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux et de financement avec la Jeunesse Laïque pour les années 2022 à 2024.
- Convention de mise à disposition d'équipements sportifs municipaux et de financement avec le Club de Natation de Bourg pour les années 2022 à 2026.
- Convention avec M Olivier BAVEREL pour des séances de golf sur une base de 220 heures annuelles, le prix de la séance est de 34,54 € TTC.
- Convention animations estivales avec l'Association M'Danse pour des séances type Zumba à Bouvent le 2 Juillet 2022 à titre gratuit.
- Convention avec l'Association Bourg-en-Bresse Triathlon pour l'organisation de la manifestation 35ème TRIATHLON DE BOURG EN BRESSE le 29 Mai 2022 à Bouvent à titre gratuit.
- Convention avec le Lycée Professionnel Gabriel Voisin pour la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux pour la saison 2021/2022
- Convention avec le Lycée Saint Pierre pour la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux pour la saison 2020/2021
- Convention avec le Lycée Saint Pierre pour la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux pour la saison 2021/2022
- Convention avec Mme Cénila ROUSSERO « SABOR DO BRASIL » pour l'occupation du domaine public à titre commercial du Snack au Parc Loisirs de Bouvent pour la période du 1er avril à la fin des vacances d'automne 2022 moyennant une redevance de 9 000 €.
- Convention de mise à disposition du centre hippique Jacques ROBERT et du matériel avec les Ecuries VAN DICK le 23 Janvier 2022 pour concours
- Convention de mise à disposition du centre hippique Jacques ROBERT et du matériel avec les Ecuries VAN DICK le 20 Février 2022 pour concours
- Convention de mise à disposition du centre hippique Jacques ROBERT et du matériel avec la SHR de LENT du 28 au 30 Mars 2022 pour un cycle classique CSO
- Convention d'occupation du domaine public avec la Librairie Montbarbon pour la vente dédiée le 21 Mai 2022 à la Médiathèque Camus à titre gratuit

DEMANDE DE SUBVENTIONS

- Auprès de l'Etat pour le déploiement de la vidéo-protection dans le quartier de la Croix Blanche à Bourg-en-Bresse pour un montant de 4 497,45 € - Décision du 21 Février 2022
- Auprès de la Région pour la création d'un centre de supervision urbain dans les nouveaux locaux de la police Municipale pour un montant de 14 781,02 € - Décision du 7 Mars 2022
- Auprès de la Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes pour l'achat de capteurs CO² en milieu scolaire pour un montant de 15 190 € - Décision du 5 Avril 2022
- Auprès de l'ANRU pour l'opération famille 37 : Equipements de proximité Pôle d'animation culturelle pour un montant de 222 478 € - Décision du 10 Mai 2022
- Auprès de l'ANRU pour l'opération famille 24 : Aménagement d'ensemble secteur Dupont Loiseau pour un montant de 1 585 846,53 € - Décision du 10 Mai 2022
- Auprès de l'ANRU pour l'opération famille 14 : Co-construction, histoire et mémoire du quartier pour un montant de 25 000 € - Décision du 10 Mai 2022
- Auprès de l'Etat au titre du DSIL 2022 pour le réaménagement de la Place des Bons Enfants pour un montant de 72 880 € - Décision du 10 Mai 2022
- Auprès de l'Etat au titre du DSIL 2022 pour l'aménagement de la rue de la République pour un montant de 122 000 € - Décision du 10 Mai 2022

DEAMNDES D'AUTORISATION D'URBANISME

- Déclaration préalable – Agrandissement d'une ouverture existante et remplacement d'une fenêtre par une grille dans le cadre de travaux déposée le 21 Mai 2021
- Permis d'aménagement des abords de la Maison du cirque et de la rue des Crêts déposé le 13 Avril 2022

REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES

- Modification de la régie d'avances et de recettes de la Médiathèque A. Césaire – Arrêté n°59465 du 14 Février 2022 – création d'une régie unique au sein du RLP.
- Création d'une sous-régie d'avances et de recettes à la Médiathèque A. Camus – Arrêté n°59466 du 14 Février 2022
- Création d'une sous-régie d'avances et de recettes à la Médiathèque Vailland – Arrêté n°59467 du 14 Février 2022
- Suppression de la régie d'avances et de recettes à la Médiathèque A.Camus – Arrêté n°59531 du 24 Février 2022
- Modification de la régie d'avances et de recettes du stationnement payant à Bourg-en-Bresse – Arrêté n°59532 du 24 Février 2022 – Augmentation de l'encaisse en numérique.
- Suppression de la régie d'avances et de recettes de la Médiathèque Vailland – Arrêté n°59538 du 28 Février 2022
- Suppression de la régie d'avances et de recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure – Arrêté n°59586 du 7 Mars 2022 – suite à la mise en place d'un nouveau moyen de règlement simplifié.

FINANCES

- Gestion de la trésorerie – Ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de trois millions d'euros auprès de la Banque Postale – Décision du 7 Juin 2022.

LEGS

- Acceptation du legs de M. BRYON de deux oeuvres d'art « Judith montrant la tête d'Holopherne » et « Le pont du change de LYON »

MARCHES PUBLICS

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - INFÉRIEURS À 40 000 € HT

SERVICES

MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT SSI ET MISE EN ACCESSIBILITÉ AU THEATRE ET A LA SALLE DES FÊTES

Titulaire : CAILLAUD INGENIERIE 601 rue Léopold le Hon 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 22/013 notifié le 21/12/2021

Montant du marché : 23 700 € HT

MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR LA MISE EN OEUVRE DE PROTECTIONS SOLAIRES SUR LES BATIMENTS DE L HOTEL DE VILLE

Titulaire : LG ARCHITECTURES 70 ROUTE DE SOUCIEU 69440 SAINT LAURENT D AGNY

Marché 22/022 notifié le 16/02/2022

Montant du marché : 6 000 € TTC

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA CREATION DE VESTIAIRES RUGBY ET FOOT ET D UNE SALLE DE CONVIVIALITE STADE DE LA CHAGNE

Titulaire : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 69 RUE GAY LUSSAC 01140 VIRIAT

Marché 22/021 notifié le 28/02/2022

Montant du marché : 7 740 € HT

MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE POUR LA CREATION DE VESTIAIRES RUGBY ET FOOT ET D UNE SALLE DE CONVIVIALITE STADE DE LA CHAGNE

Titulaire : APAVE SUDEUROPE 515 CHEMIN DU PETIT PLAN 01250 SAINT JUST

Marché 22/020 notifié le 25/02/2022

Montant du marché : 4 000 € HT

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT SSI ET MISE EN ACCESSIBILITÉ AU THEATRE ET A LA SALLE DES FÊTES

Titulaire : BUREAU ALPES CONTROLE 261 RUE DE SCHUTTERWALD 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 22/014 notifié le 17/01/2022

Montant du marché : 3 400 € HT

TRANSPORTS PAR CARS – ANNEE 2022

Lot 1 Transports régionaux

Titulaire : CARS PHILIBERT – 24-26 Avenue Barthélémy Thimonnier – 69641 CALUIRE

Marché 22/018 notifié le 08/03/2022 – Montant maximum : 10 000 € HT

fin du marché 31/12/2022

Lot 2 Transports locaux et d'agglomération

Titulaire : CARS PHILIBERT – 24-26 Avenue Barthélémy Thimonnier – 69641 CALUIRE

Marché 22/019 notifié le 08/03/2022 – Montant maximum : 20 000 € HT

fin du marché : 31/12/2022

ETUDE DE CIRCULATION SUR LE CENTRE VILLE

Titulaire : CERYX 18 rue des forts 28500 CHERISY

Marché 22/015 notifié le 10/02/2022

Montant du marché : 39 980 € HT

FOURNITURES

ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES ET DE DOCUMENTS IMPRIMES POUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Lot 1 – littératures générales française et étrangère traduite pour adultes : romans de littérature générale, romans policiers

Titulaire : LIBRAIRIE DU THEATRE - 8 Cours Verdun - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 22/005 notifié le 27/01/2022

Montant minimum du marché : 10 000 € HT - Montant maximum du marché : 19710 € HT
fin du marché : 31/12/2022

Lot 2 – littératures générales française et étrangère traduite pour adultes : poésie, théâtre, romans science fiction, romans policiers, gros caractères, biographies, livres CD

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 22/006 notifié le 07/01/2022

Montant minimum du marché : 2 000 € HT - Montant maximum du marché : 10890 € HT
fin du marché : 31/12/2022

Lot 3 – bandes dessinées en langue française pour tous publics

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 22/007 notifié le 07/01/2022

Montant minimum du marché : 6 000 € HT - Montant maximum du marché : 14 500 € HT
fin du marché : 31/12/2022

Lot 4 – documentaires courants et spécialisés de toutes disciplines en langue française pour tous publics

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 22/008 notifié le 07/01/2022

Montant minimum du marché : 7 000 € HT - Montant maximum du marché : 20 000 € HT
fin du marché : 31/12/2022

Lot 5 – ouvrages pour la jeunesse : fiction en langue française

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 22/009 notifié le 07/01/2022

Montant minimum du marché : 7 000 € HT - Montant maximum du marché : 19 900 € HT
fin du marché : 31/12/2022

Lot 6 – ouvrages pour la documentation locale et régionale : documentaires et fiction

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 22/010 notifié le 07/01/2022

Montant minimum du marché : 550 € HT - Montant maximum du marché : 900 € HT
fin du marché : 31/12/2022

Lot 7 – littératures générales française et étrangère traduite pour adultes : livres numériques

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 22/011 notifié le 07/01/2022

Montant minimum du marché : 1500 € HT - Montant maximum du marché : 4000 € HT
fin du marché : 31/12/2022

ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LES ECOLES ET LA PETITE ENFANCE

Titulaire : LIBRAIRIE MONTBARBON - 13-14 place Carriat - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 22/023 notifié le 14/02/2022

Montant minimum du marché : 5 000 € HT - Montant maximum du marché : 18 000 € HT
fin du marché : 13/02/2023

TRAVAUX

PLANTATIONS ET ARROSAGE AUTOMATIQUE – BOULEVARD SAINT NICOLAS

Titulaire : PARCS ET SPORTS 7 RUE JEAN MERMOZ Bp 70 69684 CHASSIEU CEDEX

Marché 22/012 notifié le 21/01/2022
Montant du marché : 20 381,80 € HT

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - DE 40 000 € HT À 90 000 € HT

TRAVAUX

RÉHABILITATION DE L'OUVRAGE D'ART N°42 – PASSERELLE DES SPORTS

Titulaire : G2C 8 RUE DU PRESSEUR 71800 VARENNES-SOUS-DUN

Marché 22/037 notifié le 15/04/2022

Montant du marché : 53 900,00 € HT

REHABILITATION DES BATIMENTS DES GLYCINES ET DE LA PHARMACIE

LOT 10 : parquets

Titulaire : MENUISERIE BEAL 62 CHEMIN DES CURTILS 01340 MONTREVEL EN BRESSE

Marché 22/067 notifié le 05/05/2022

Montant du marché : 85 219,04 € HT

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE SUPERIEURS A 90 000 € HT

SERVICES

CRÉATION D'UN SPECTACLE DE LUMIÈRE DE TYPE MAPPING SUR LA FAÇADE DU THÉÂTRE DE BOURG-EN-BRESSE

Titulaire : BRISAC MURIEL 24 rue Jean Lurçat 94800 Villejuif

Marché 22/017 notifié le 22/02/2022

Montant du marché : 57 720,00 € HT durée du marché : 1 an

TRAVAUX

DÉSAMIANTAGE, DÉPLOMBAGE ET DÉMOLITION DES BÂTIMENTS MJC, AGLCA, VILLA ET EX-MAISON DES SYNDICATS

Titulaire : groupement PREMYS/PROMIA – mandataire : PREMYS AGENCE PERRIER DECONSTRUCTION
2 RUE JEAN MERMOZ -78114 MAGNY LES HAMEAUX

Marché 22/016 notifié le 23/02/2022

Montant du marché : 360 357,25 € HT

RELOCALISATION DE L'ASSOCIATION LOCALE DES RESTAURANTS DU CŒUR

LOT 03 : VRD

Titulaire : SOCIETE DE CANALISATIONS ET DE TRAVAUX PUBLICS DE LAIN SOCATRA

308 RUE DE LA BATIE ZAC ECOSPHERE INNOVATION 01160 PONT D'AIN

Marché 22/038 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 50 896,00€ HT

LOT 04 : Gros-cœuvre carrelage

Titulaire : ENTREPRISE JUILLARD JEAN-LOUIS Z.A. LES BRUYERES 01250 JASSERON

Marché 22/039 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 136 950,00 € HT

LOT 05 : Façades

Titulaire : COMPTOIR DES REVETEMENTS 45 RUE DU MRAIS 69100 VILLEURBANNE

Marché 22/040 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 24 815,00 € HT

LOT 06 CHARPENTE ETANCHEITE SUR BACSA CIER

Titulaire : BBE 14 rue Ampère 69330 PUSIGNAN

Marché 22/041 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 159 684,37 € HT

LOT 07 : Menuiseries extérieures

Titulaire : METALLERIE BROYER RUE COMBE DE VEYLE ZONE ARTISANALE 01750 REPLONGES

Marché 22/042 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 64 395,00 € HT

LOT 08 : Menuiseries intérieures

Titulaire : MENUISERIE BRET 174 CHE DE LA ZONE ARTISANALE DOMAGNE01250 CEYZERAT

Marché 22/043 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 19 826,00 € HT

LOT 9 : Plâtrerie peinture

Titulaire : GUICHARDAN PEINTURES REVETEMENT 29 AV ARSENE D ARSONVAL 01000 BOURG-EN-BRESSE

Marché 22/044 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 113 000,00 € HT

LOT 10 : Faux-plafond démontable

Titulaire : MENUISERIE CHARPENTE PLAFONDS 1300 RTE DU PLANTAY LIEU DIT BERAND 01320 CHALAMONT

Marché 22/045 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 20 000,00 € HT

LOT 11 : Sols souples

Titulaire : SARL CLAUDE FONTIMPE chemin des Perrieres 01750 REPLONGES

Marché 22/046 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 27 018,00 € HT

LOT 12 : Plomberie ventilation chauffage

Titulaire : CONVERT SA 47 RUE FRANCOIS ARAGO ZONE INDUSTRIELLE NORD 01000 BOURG-EN-BRESSE

Marché 22/047 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 159 800,00 € HT

LOT 13 : Électricité

Titulaire : EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE L'AIN 11 AV ARSENE D ARSONVAL 01000 BOURG-EN-BRESSE

Marché 22/048 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 69 913,96 € HT

LOT 14 : Froid

Titulaire : SAS BGP 65 CHE DES VIGNES 01310 MONTCET

Marché 22/049 notifié le 22/04/2022

Montant du marché : 20 000,00 € HT

STAND DE TIR : DÉCONSTRUCTION DU CENTAURE

LOT 1: DEMOLITION

Titulaire : CARON DEMOLITION 16 RUE PARADIS 01100 OYONNAX

Marché 22/050 notifié le 26/04/2022

Montant du marché : 29 300,00 € HT

Lot 2 Maçonnerie – Gros oeuvre

Titulaire : CARON DEMOLITION 16 RUE PARADIS 01100 OYONNAX

Marché 22/051 notifié le 26/04/2022

Montant du marché : 21 191,95 € HT

Lot 3 Etanchéité

Titulaire : MACON ETANCHEITE ZA EN FAURIANNE 01460 BEARD GEOVREISSIAT

Marché 22/052 notifié le 26/04/2022

Montant du marché : 5 615,00€ HT

Lot 4 Charpente – Toiture

Titulaire : CHOPIN 100 CHEMIN DE CHANTE PERDRIX 69460 LE PERREON

Marché 22/053 notifié le 26/04/2022

Montant du marché : 43 410,50 € HT

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAISON DU CIRQUE ET DE LA RUE DES CRÊTS

Lot 01 : Voirie Réseaux Divers – Éclairage public

Titulaire : GROUPEMENT EUROVIA ALPES/FAMY/BALLAND CHEMIN DU CHAMP DE CHAUX

01240 CERTINES

Marché 22/054 notifié le 03/05/2022

Montant du marché : 519 238,45 € HT

Lot 02 Espaces verts – Mobilier urbain - Revêtements

Titulaire : TERIDEAL TARVEL 90 rue André Citroën 69747 GENAS

Marché 22/055 notifié le 04/05/2022

Montant du marché : 395 297,50 € HT

RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR PONT DE LYON ET DES BOULEVARDS CONNEXES

Lot 1 Voirie Réseaux Divers

Titulaire : groupement COLAS/FONTENAT/ROUX 325 CHEMIN DU MOULIN NEUF 01000 SAINT-DENIS-LES-BOURG

Marché 22/064 notifié le 06/05/2022

Montant du marché : 3 008 183,12 € HT

Lot 2 Éclairage et SLT

Titulaire : AXIMUM 17 RUE AMPERE 69680 CHASSIEU

Marché 22/065 notifié le 06/05/2022

Montant du marché : 147 419,44 € HT

Lot 3 Espaces verts

Titulaire : GROUPEMENT PARCS ET SPORT/BALLAND 7 RUE JEAN MERMOZ 69680 CHASSIEU

Marché 22/066 notifié le 06/05/2022

Montant du marché : 518 646,74 € HT

FOURNITURES

FOURNITURE D'ÉMULSION DE BITUME PURE À 69% ET 65 % AINSI QUE LA FOURNITURE D'ENROBÉ FROID 0/6 EN VRAC ET D'ENROBÉ FROID HAUTE PERFORMANCE SANS SOLVANTS 0/4 ET 0/5 EN SAC DESTINÉ À L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

LOT 1 Emulsion de Bitume pure à 69% et 65%

Titulaire : APPIA LIANTS EMULSIONS R.A.A. Immeuble Hélianthe 3, rue Hrant Dink 69285 LYON 02

Marché 22/025 notifié le 16/03/2022

Montant du marché : minimum 10 000 € HT/an maximum 20 000 € HT/an – durée du marché : 4 ans

LOT 2 Enrobé à froid 0/6 en vrac

Titulaire : SAS EUROVIA ALPES 1237 chemin du champ de chaux 01240 CERTINES

Marché 22/026 notifié le 16/03/2022

Montant du marché : minimum 1 000 € HT/an maximum 3 000 € HT/an – durée du marché : 4 ans

LOT 3 Enrobé à froid 0/4 Bio en sac

Titulaire : COLAS RHONE ALPES AUVERGNE 325 chemin du moulin neuf 01000 ST DENIS LES BOURG

Marché 22/027 notifié le 16/03/2022

Montant du marché : minimum 10 000 € HT/an maximum 30 000 € HT/an – durée du marché : 4 ans

APPEL D'OFFRES

SERVICES

FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS – LOT 1 – MARCHÉ SUBSÉQUENT 2 À L'ACCORD CADRE 18/01

Titulaire : ENGIE – 1 place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE

Marché 22/002 notifié le 02/12/2021

Montant du marché : € HT durée du marché : 3 ans

FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS – LOT 2 – MARCHÉ SUBSÉQUENT 2 À L'ACCORD CADRE 18/02

Titulaire : ENGIE – 1 place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE

Marché 22/003 notifié le 02/12/2021

Montant du marché : 2 250 000 € TTC durée du marché : 3 ans

FOURNITURE, ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS – LOT 3 – MARCHÉ SUBSÉQUENT 1 À L'ACCORD CADRE 18/03

Titulaire : ENERCOOP - 16/18 quai de la Loire – 75019 PARIS

Marché 22/004 notifié le 02/12/2021

Montant du marché : 510 000,00 € TTC durée du marché : 3 ans

AVENANTS

TRAVAUX

Construction et rénovation du gymnase Henry Villard

Lot 1 Désamiantage – Démolition

Titulaire : D.D.T.S.L. - 475 RTE DE TREVoux - 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/097 notifié le 26/01/2022

Lot 2 Maçonnerie – Gros-Œuvre

Titulaire : ENTREPRISE DE CONSTRUCTION LOISY - 100 CHEMIN DES RIPPES CHILLEY -01440 VIRIAT

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/098 notifié le 26/01/2022

Lot 3 Charpente bois – Ossature bois - Étanchéité

Titulaire : GIROD MORETTI - ZA EN FAURIANNE - 01460 BEARD-GEOVREISSIAT

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/099 notifié le 26/01/2022

Lot 4 Bardage métallique

Titulaire : BATIMONTAGE

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/100 notifié le 26/01/2022

Avenant 1 au marché 20/100 démontage des grilles des fenêtres

Date de notification : 24/03/2022 – Montant de l'avenant - 350,00 euros HT

lot 5 Menuiseries extérieures aluminium

Titulaire : METTALIERIE BROYER ERIC - 80 IMPASSE DES FOUGERES - 01750 REPLONGES

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/101 notifié le 26/01/2022

Avenant 1 au marché 20/101 ajout d'une porte à galandage

Date de notification : 24/03/2022 – Montant de l'avenant - 2 980,00 euros HT

Lot 6 Plâtrerie – Peinture – Sol souple

Titulaire : GUICHARDAN PEINTURES REVETEMENT - 29 AVENUE ARSENE D ARSONVAL - 01000 BOURG EN BRESSE

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/102 notifié le 26/01/2022

Lot 7 Menuiseries intérieures

Titulaire : LES MENUISERIES DE L'AIN - 2 RUE DES ORMEAUX - 01000 BOURG EN BRESSE

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/103 notifié le 28/01/2022

Lot 8 Carrelage – Faïences

Titulaire : LOUIS FONTAINE SARL - RUE JULES FERRY - 01480 JASSANS RIOTTIER

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/104 notifié le 26/02/2022

Lot 9 Chauffage – Ventilation – Plomberie

Titulaire : ALG2 - 470 ROUTE DU TILLEUL - 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/105 notifié le 26/01/2022

Lot 10 Électricité

Titulaire : EJ SAS - 5 RUE AMPERE - 69680 CHASSIEU

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/106 notifié le 26/01/2022

Lot 11 Panneaux photovoltaïques

Titulaire : SNEF - 87 AVENUE DES AYGALADES - 13015 MARSEILLE

Décision du Maire : prolongation de 2 mois sans incidence financière du Marché 20/107 notifié le 01/02/2022

REHABILITATION DES BATIMENTS DES GLYCINES ET DE LA PHARMACIE

Lot 2 : Démolition – Déplombage – Gros oeuvre

Titulaire : J.M.T.P 60, chemin de Touvent 01450 PONCIN

Avenant 5 au marché 20/080 travaux supplémentaires

Date de notification : 22/02/2022 – Montant de l'avenant - 7 582,00 euros HT

Lot 10 : parquets sols souples

Titulaire : NEWSOL – quai Carriet Docks Martimes – 33310 LORMONT

Avenant 1 au marché 20/088 demande de versement de l'avance

Date de notification : 24/02/2022 – Montant de l'avenant - 0 euros HT

CONSTRUCTION DE LA MAISON DU CIRQUE A BOURG-EN-BRESSE

Lot n° 15 POUTRES TREILLIS METALLIQUES OSSATURES SUPPORTS D'AGRÈS DE CIRQUE AÉRIENS

Titulaire : FRAMATEC 192 rue de la Papèterie – 88 000 DINOZE

Avenant 1 au marché 21/088 pose de contreventements supplémentaires

Date de notification : 02/03/2022 – Montant de l'avenant - 4 950,00 euros HT

lot 3 : OSSATURE BOIS PAILLE – CHARPENTE BOIS - BARDAGE

Titulaire : GIROD MORETTI ZA en Faurianne – 01460 Beard Geovreissiat

Avenant 1 au marché 21/030 réhausse des acrotères

Date de notification : 07/03/2022 – Montant de l'avenant - 20 860,02 euros HT

SERVICES

STADE DE LA CHAGNE MISSIONS GÉOTECHNIQUES G1 ET G2 CRÉATION DE VESTIAIRES RUGBY ET FOOT ET D'UNE SALLE DE CONVIVIALITÉ

Titulaire : AIN GEOTECHNIQUE 10 Ter avenue de la Gare 01100 BELLIGNAT

Avenant n°1 au marché 20/015 modification de mission

Date de notification : 23/03/2022 Montant de l'avenant - 1 280,00 euros HT

FOURNITURES

FOURNITURES DE MOBILIER DE BUREAU MOYENNE GAMME

Titulaire : SARL TECHNI BADOUX MICHON - 295 rue des Vareys - 01440 VIRIAT

Avenant n°2 au marché 20/054 prolongation de délai de 3 mois – 15/05/2022

Date de notification : 01/02/2022

ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES ET DE MATERIEL D'ENSEIGNEMENT POUR LES ECOLES PUBLIQUES ELEMENTAIRES, MATERNELLES ET AUTRES (CLIS, RASED...) DE LA VILLE DE BOURG EN BRESSE

Titulaire : DEVELAY SAS 1012 rue Nationale 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Avenant n°1 au marché 21/016 prolongation de délai de 4 mois – 03/07/2022

Date de notification : 01/03/2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite chacun des groupes à procéder à l'exposé de sa question écrite, et donne lecture, pour chacune d'elle, de sa réponse.

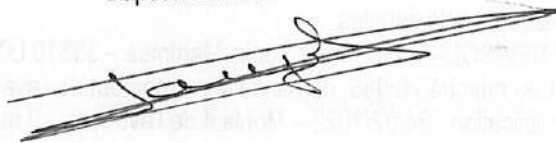
Il rappelle enfin que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 26 septembre 2022, et souhaite à l'ensemble des élus un bon été et de bonnes vacances.

La séance est levée à 18h50

Bourg-en-Bresse, le 5 Juillet 2022

Le Secrétaire de séance,

Baptiste DAUJAT





BOURG
Convergence

Question écrite pour le conseil municipal du 27/06/2022

Monsieur le Maire,

Nous connaissons déjà depuis plusieurs jours, des épisodes de forte chaleur voir caniculaire. La température dans notre centre-ville devient difficilement supportable pour nos habitants.

Nous payons aujourd'hui cette politique du « tout béton » qui fait remonter la chaleur et étouffe les personnes parcourant notre centre-ville. Rien que « le beau marché » avec sa couleur noir est un îlot de chaleur et la température en terrasse est difficilement supportable.

J'ai remarqué que la ville avait communiqué sur des points de fraîcheur identifiables sur une carte, ce qui est une bonne initiative.

Je pense que nous pouvons et devons faire plus pour rafraîchir notre centre-ville car les arbres coupés ne repousseront pas comme par magie.

J'ai récemment vu à Carcassonne, et dans d'autres villes, une installation d'ombrières sous forme de parapluies ou de toiles de couleurs tendues entre deux bâtiments. Je pense que ce genre de dispositif pourrait convenir à notre centre-ville, comme dans l'avenue Alsace Lorraine ou dans les rues piétonnes, et diminuerai la chaleur ressentie durant l'été.

Monsieur le Maire, seriez-vous prêt à expérimenter ce genre de solutions dans une rue et la déployer si son efficacité est prouvée ? J'en profite également pour vous demander si l'étude sur les îlots de chaleur de notre ville est finie et si nous pourrions y avoir accès.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Michaël RUIZ

Conseiller municipal et président du groupe Bourg Convergence

le 27 juin 2022

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.71.03 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/SE/JF

Monsieur Mickaël RUIZ
Conseiller municipal
Groupe Convergence Bourg-en-Bresse
Hôtel de Ville
BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le conseil municipal du 27/06/2022

Monsieur le Conseiller municipal,

Il est exact que nous avons subi des épisodes de forte chaleur à Bourg-en-Bresse dans le courant du mois de juin. Il ne vous aura pas échappé que ce phénomène n'est ni nouveau ni local. Pour autant, il est de plus en plus fréquent : c'est une des manifestations, bien réelles, du changement climatique, qui, hors des périodes de canicule, ne semble pas suffisamment mobiliser les décideurs au plan national. Conscient de cela, la Ville a commencé à déployer, depuis plusieurs années, une véritable stratégie de transformation de nos espaces publics pour s'adapter aux évolutions climatiques.

Avant d'intervenir et d'adapter nos espaces, il est indispensable de caractériser la problématique. Le phénomène d'îlot de chaleur est accru dans les espaces où la concentration de surfaces minérales est forte. En 2019, une campagne de mesures de température a été menée sur l'ensemble du territoire communal et a permis d'identifier les secteurs prioritaires – cette étude finalisée l'année dernière est à votre disposition. A titre d'exemple, les mesures que nous avons réalisées dans la cour de l'école des Vennes et dans le square arboré voisin distant d'une centaine de mètres révélaient un écart de température de 7°C !

Depuis 2019, nous avons supprimé 1,4 hectares de surfaces d'enrobé dans des cours d'écoles, des rues et boulevards ; c'est l'équivalent de deux terrains de football. Nous avons planté 1056 arbres ; ajouté 5 fontaines d'eau sur l'espace public (en plus des quinze déjà existantes) et ouvert au public plusieurs parcs urbains arborés. Nous travaillons aussi, vous le savez, sur des futurs parcs en particulier celui de l'hôtel Dieu, dans le cadre de la cession à venir de ce bâtiment, engagée après 2024. Derrière ces chiffres, ce sont aussi des pratiques de conception des espaces publics qui changent : oui il faut davantage d'espaces perméables ; oui il faut des revêtements clairs pour limiter l'absorption de la chaleur – comme c'est le cas sur l'avenue Alsace-Lorraine ou les nouveaux espaces publics du carré Amiot - ; oui il faut davantage d'espaces végétalisés et le programme du carré Amiot avait été accru en ce sens en cours de programmation. Oui il faut programmer le renouvellement d'arbres dont la durée de vie en milieu urbain est limitée – en particulier le long des voiries - par des plantations d'arbres de haute tige. Au vu de ce que je viens de vous exposer, vous conviendrez que la question va bien au-delà de l'existence ou des caractéristiques de tel ou tel bâtiment, fut-il emblématique. En revanche, je suis certain que les 129 arbres plantés sur les espaces publics et la présence d'eau au carré Amiot apporteront un vrai bénéfice aux personnes qui déambuleront dans ce secteur.

Finalement, vous l'avez compris, c'est en redonnant un maximum de place à la nature que nous agissons efficacement. Localement et lorsque la configuration du site ne permet pas la végétalisation, je ne suis évidemment pas opposé à l'expérimentation de l'installation de toiles tendues que vous proposez : c'est d'ailleurs déjà prévu dans l'aménagement de la place des Bons-Enfants. Nous aurons donc concrètement l'occasion d'en faire le bilan et d'en tirer les conséquences sur d'éventuels autres projets et je vous remercie d'avoir insisté sur cette proposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes



BOURG

Convergence

Christophe COQUELET

Conseiller Municipal de Bourg-en-Bresse

Hôtel de Ville

01000 BOURG EN BRESSE

Monsieur Jean-François DEBAT

Maire de Bourg-en-Bresse

Hôtel de Ville

01000 BOURG-EN-BRESSE

Le 24 juin 2022

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 27 juin 2022 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe COQUELET

Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire,

Nous vous interpellons sur un sujet qui n'est sûrement pas des plus stratégiques pour notre ville mais qui reste particulièrement piquant.

En effet, depuis quelques années, les burgiens sont confrontés à l'invasion de moustiques tiges à l'arrivée des beaux jours. On note leur présence partout dans notre ville, à l'instar du square Simone Veil, où se dérouleront bientôt les jeudis du kiosque, ou le quartier des Baudières.

Ce moustique est très agressif et actif toute la journée. Il fait partie des espèces les plus invasives au monde.

Rappelons qu'il peut véhiculer des virus comme ceux du chikungunya, de la dengue et du zika.

Nous devons prendre en compte très rapidement cette nuisance pour les burgiens.

Nous vous proposons de mettre en place un numéro d'appel dédié, pour permettre aux burgiens d'alerter de la présence de moustiques. Il s'agirait alors du point de départ qui déclencherait systématiquement un passage sur le lieu par un agent de la ville pour identifier la cause de la présence des moustiques et lancer une action pour les éliminer.



BOURG

Convergence

Une campagne de communication doit être menée à grande échelle pour que tous aient connaissance de ce qui est mis en place.

Nous vous proposons en outre que la municipalité achète en nombre, un appareil anti-moustique tigre efficace afin de les distribuer aux burgiens à un tarif accessible à tous. Cela implique une prise en charge financière sur le produit de la part de la municipalité afin d'en réduire le coût pour les burgiens.

Nous devons prendre conscience que ce phénomène va se développer.
Monsieur le Maire, il devient urgent de mettre en œuvre des moyens humains et financiers pour combattre le moustique tigre dans notre ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Christophe Coquelet
Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

le 27 juin 2022

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.71.03 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/SE/JF

Monsieur Christophe COQUELET
Conseiller municipal
Groupe Convergence Bourg-en-Bresse
Hôtel de Ville
BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil municipal du 27/02/2022

Monsieur le Conseiller municipal,

J'ai bien reçu votre courrier m'interpellant sur la présence du moustique tigre en ville. Vous avez raison, cet insecte est un véritable nuisible. Cela étant, ce phénomène n'est pas nouveau et nous travaillons avec l'EIRAD (l'Entente Interdépartementale Rhône Alpes pour la démoustication) depuis l'arrivée de cet insecte dans l'Ain.

Les propositions que vous formulez dans votre courrier sont déjà, pour l'essentiel, mises en œuvre - votre interpellation me donne donc l'occasion d'en faire état. Les Burgiens peuvent déjà contacter la Ville en cas de présence de foyer de moustiques tigres dans leur entourage.

L'EIRAD est chargée par le Conseil Départemental de l'Ain de conduire les opérations de démoustication, avec une intervention ciblée sur les communes désignées par arrêté préfectoral (du fait de la présence de moustiques ou de leur densité de population). Bourg-en-Bresse bénéficie de ce service depuis une cinquantaine d'années et participe au financement de ces actions de démoustication à hauteur de 36 000 euros par an. Pour le développement plus spécifique du moustique tigre, un dispositif important de communication et de traitement est déployé chaque année depuis 2015, à l'échelle nationale, à l'échelle départementale et relayé au plan local.

De nombreuses interventions sont réalisées chaque année pour prospecter et traiter dans les espaces naturels, pour repérer la présence de gîtes (points d'eau stagnante) et de larves de moustiques dès le mois de mars. Les agents informent et sensibilisent la population en passant en porte-à-porte au printemps dans les secteurs identifiés comme problématiques. Ensuite, tout au long de la période d'activité du moustique tigre, les agents interviennent sur le domaine public pour traitement ou en conseil chez les particuliers ayant fait un signalement. Par ailleurs, je ne suis pas favorable à votre proposition d'achat par la collectivité d'appareils anti-moustiques pour les particuliers. Je vous rappelle que les opérations d'élimination des gîtes de moustiques sur le domaine privé sont de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant et sont simples à mettre en œuvre : il suffit de supprimer les points d'eau stagnante. Je cite quelques exemples : il faut nettoyer ses chéneaux pour que l'eau ne reste pas dedans, éviter les points d'eau sous les terrasses ou dans les récipients en plastique qui peuvent rester dans un jardin ou sur une terrasse - c'est ainsi le moyen le plus sûr de réduire le développement du moustique tigre.

La Ville, par ailleurs, communique régulièrement sur le sujet probablement de manière insuffisante mais réelle : les bonnes pratiques et messages d'alertes sont souvent rappelés via les réseaux sociaux de la Ville, dans le « C'est à Bourg » ou à l'occasion d'événements. La Ville sensibilise les habitants et professionnels, en surveillant les sites municipaux ou, plus directement, en intervenant en complémentarité de l'EIRAD sur les signalements des habitants ou dans des structures avec la visite sur place d'un agent formé et compétent, comme je viens de le rappeler.

Comme vous l'indiquez, le parc des Baudières est effectivement un secteur où la présence du moustique tigre est identifiée depuis plusieurs années : le problème vient au moins pour partie de la présence de terrasses sur plots dans les copropriétés, qui favorise le maintien d'eau stagnante pas forcément visible des habitants et qui permet aux moustiques de proliférer. Suite aux signalements dans ce secteur, un travail d'information des copropriétaires a été mené début 2018 pour les sensibiliser et les orienter dans la mise en place de mesures de lutte. Certains propriétaires ont d'ores et déjà fait les travaux nécessaires pour éliminer la présence d'eau stagnante des terrasses. Pour ce qui est du square Simone Veil, un gîte a été repéré il y a deux ans vers l'aire de jeux et a été supprimé depuis ; cela ne signifie pas qu'il n'y en aura plus ou qu'il n'y en a pas aujourd'hui, mais que ce travail est fait régulièrement.

Vous le voyez, la présence du moustique tigre n'est pas un sujet pris à la légère : nous intervenons largement sur le territoire communal et communiquons régulièrement sur ce sujet pour lutter contre ce nuisible, comme par ailleurs vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Bourg Avenir

Groupe d'Union de La Droite et du Centre

Aurane Reihanian

Président du Groupe

Conseiller Municipal

Hôtel de Ville

01000 BOURG EN BRESSE

Monsieur Jean-François DEBAT

Maire

Hôtel de Ville

01000 BOURG-EN-BRESSE

Le 24 juin 2022

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 27 juin 2022 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Aurane Reihanian

Chef de l'opposition municipale

Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire,

La semaine prochaine nous inaugurerons ensemble le Carré Amiot.

L'objet de cette intervention n'est pas de revenir sur les douze années de tâtonnement sur le projet mais de regarder désormais vers l'avenir.

Le Carré Amiot peut être une immense opportunité de développement économique de l'agglomération de Bourg-en-Bresse.

Pour une pleine réussite de ce projet, nous souhaitons attirer votre attention sur trois sujets.

D'abord, sur la conservation d'une cohérence du projet et en particulier sa vocation culturelle, gastronomique faisant du Carré Amiot un lieu de vie convivial. Il est important que cette ligne de conduite soit suivie pour l'ensemble des acteurs s'installant au Carré Amiot

Ensuite sur la préservation de la tranquillité publique. Il semble souhaitable d'anticiper de potentielles atteintes à la quiétude des habitants, d'autant que des heurts ont déjà eu lieu sur l'esplanade il y a deux semaines. Nous proposons de déployer, à tous les abords du quartier, des caméras de vidéo protection pour garantir la sécurité des clients et des habitants.

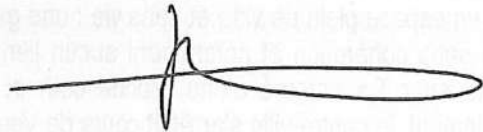
Enfin, le plan de circulation. Il semble important que l'ensemble des habitants du territoire puissent entrer et sortir bien plus aisément de l'hyper centre pour accéder au Carré Amiot. Pour ce faire, nous incitons à une refonte du plan de circulation pour l'adapter à ce projet qui doit avoir une vocation structurante pour le territoire.

L'ensemble de ces points n'ont qu'une vocation : la réussite de ce projet pour notre territoire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Aurane Reihanian
Chef de l'opposition municipale
Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Aurane Reihanian



le 27 juin 2022

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.71.03 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/SM/JF

Monsieur Aurane REIHANIAN
Conseiller municipal
Ville de BOURG-EN-BRESSE
Hôtel de Ville
BP 904109
01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil municipal du 27/06/2022

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous m'interpellez en faisant plusieurs préconisations sur le Carré Amiot. Je suis désolé de constater, une nouvelle fois, combien ces questions soulignent la méconnaissance quasi totale du dossier et des actions engagées par la municipalité qui est la vôtre.

Comme vous le soulignez vous-même dans votre question écrite, le Carré Amiot, que nous inaugurerons à la fin de la semaine, est une réussite et remplira pleinement sa vocation de pôle d'attractivité pour notre centre-ville et d'accélérateur de dynamisme économique. Je veux rappeler à quoi ressemblait le secteur du Carré Amiot fin 2013, au moment où le projet urbain a été validé, - d'ailleurs sans opposition - au Conseil municipal. C'était un espace plein de vide et sans vie : une gare des bus battue par le vent, des trottoirs et des espaces publics sans cohérence et notamment aucun lien entre la place Bernard et l'esplanade de la comédie, un bâtiment en « T » entouré d'une grande cour et une coupure entre le champ de foire et le centre-ville : concrètement, le centre-ville s'arrêtait cours de Verdun. Tout l'objectif du projet consiste à élargir le centre-ville jusqu'au champ de foire et au début de l'avenue Maginot, pour le rendre plus attractif par une continuité commerciale et d'animation. Je l'ai dit dès le début : un projet urbain demande du temps, loin de votre qualificatif un peu dédaigneux de « tâtonnement ».

Transférer la gare de bus, requalifier le centre-ville, mobiliser des investisseurs privés, travailler à une ambition architecturale tout en préservant le patrimoine, coordonner des équipements différents entre eux dans le cadre d'une mutation urbaine complexe ne se fait pas en un claquement de doigt. Aujourd'hui, les Burgiens mesurent le chemin parcouru et apprécient, je le crois, le résultat. En effet, comme vous, je constate que le Carré Amiot est en train de rencontrer son public et permet à notre ville de rayonner au-delà même du département en matière de gastronomie, de culture ou de commerces.

Par ailleurs, dans un réflexe quasiment pavlovien, vous demandez plus de caméras sur le Carré Amiot. Cela illustre une nouvelle fois votre méconnaissance des actions engagées par la Ville. En effet sur le Carré Amiot, ce sont huit caméras qui sont prévues et déjà commandées - dont une avec multiobjectif sur la place Bernard. Ce déploiement permettra de couvrir la totalité des espaces publics d'Amiot : la rue du 19 mars, place Bernard, esplanade François Mitterrand, la rue Cassin, la rue Gabriel Vicaire et l'allée Amiot. Parce que ce secteur, comme tous ceux dans lesquels nous installons des caméras, est sensible et que leur installation est justifiée, notamment par la présence récurrente, comme beaucoup de centres-villes, de personnes souvent en situation de marginalité qu'il faut accompagner, mais qui peuvent troubler la tranquillité publique, et aussi par le rassemblement fréquent d'un grand nombre de personnes.

HÔTEL DE VILLE

BP 90419

01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Tél : 04 74 45 71 99

Je le redis : les caméras de vidéosurveillance ne sont pas l'alpha et l'oméga des actions de sécurité. La prévention, la présence et la proximité sont primordiales. C'est la raison pour laquelle, nous avons, depuis plusieurs semaines désormais, déployé une brigade en VTT. Pour accompagner l'ouverture des espaces publics d'Amiot, j'ai demandé à ce que nous puissions engager des actions d'ilotage permettant des actions de proximité et de prévention. Par ailleurs, vous semblez ignorer que nous avons choisi d'installer le siège de la Police Municipale en plein cœur du Carré Amiot et en proximité immédiate du Centre-Ville, pour davantage de réactivité.

Enfin, je n'ai pas compris la proposition de modification du plan de circulation qui n'est d'ailleurs assortie d'aucune précision, ni de réelles propositions. L'avenir, ce n'est pas de pouvoir entrer dans la ville en voiture, c'est de pouvoir se garer de manière certaine et bon marché à proximité des lieux de commerces. Je veux donc rappeler que plus de 2200 places de parking existent sur le Champ de Foire, à 50 mètres du Carré Amiot, que plusieurs centaines d'entre elles sont proches du marché couvert, gratuites pendant 2 heures et donc libres quasiment à toutes les heures de la journée. Le Champ de Foire est par ailleurs aisément accessible depuis les boulevards périphériques situés à moins de 200 mètres du Carré Amiot. Le Carré Amiot - comme du reste notre centre-ville - est donc pleinement accessible à tous ceux qui veulent y aller pour travailler, pour se restaurer, pour faire leurs courses ou pour passer du bon temps.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes